



Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) est une instance de démocratie participative locale présidée par la Présidente du Conseil départemental du Gard, dont le mandat est de trois ans.

Il contribue à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département en donnant des avis et des recommandations, en étant force de proposition, en jouant un rôle d'alerte.

Publié le 11/12/2024 - Mise à jour le 12/12/2024

Composition

Le CDCA est composé de 86 membres répartis dans deux formations spécialisées : personnes âgées et personnes en situation de handicap. Plusieurs d'entre eux se réunissent en commissions spécialisées qui sont des groupes de travail thématique.

Thématiques

Les thématiques sont choisies en fonction des besoins et des attentes des personnes âgées et handicapées, en fonction de l'actualité et des orientations des schémas départementaux (social, santé, protection judiciaire...)

- isolement social
- soutien des proches aidants
- fin de vie
- suivi du plan d'action de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour améliorer la qualité de service aux usagers
- Conseils de vie sociale des établissements médico-sociaux (EHPAD, IME....)

La liste des membres du CDCA

Les comptes-rendus des commissions spécialisées

Le calendrier semestriel du CDCA

Contact

Pour toute question, vous pouvez adresser un mail à : cdca@gard.fr



Conseil départemental du Gard

Lundi au vendredi

■ *Hôtel du département : de 8h00 à 17h00*

■ *Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

■ *Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.*

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

04 66 76 76 76